



C'est possible de fixer la garde des enfants avec leur père ?

Par **vestal**, le **23/04/2008** à **21:45**

Bonjour

Je souhaite trouver un avocat, ou juge si gentil de m'aider et qui répond ma question.

Je suis française, en procédure devant la cour d'appel j'ai la garde des enfants depuis novembre 2004, une pension alimentaire €1700 pour mes deux enfants, €2060 pour moi. Mon mari sera probablement muté en France et son salaire sera beaucoup réduit.

J'ai 51 ans jamais travaillé et très malade. Aucune ressource appart la pension alimentaire.

Si cela arrive est ce sera possible de fixer la garde des enfants avec leur père ?

Pour arriver à cela que devrai je faire?

Je suis très désespérée. Merci de m'aider.